



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 6 juillet 2021

Jean-Michel BLANQUER

*Ministre de l'Éducation
nationale, de la Jeunesse
et des Sports*

Sophie CLUZEL

*Secrétaire d'État auprès du
Premier ministre, chargée
des Personnes handicapées*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

École inclusive : comité national de suivi du 5 juillet 2021

Sous l'égide de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, le comité national de suivi de l'École inclusive s'est réuni le 5 juillet 2021. Il a été l'occasion d'un échange constructif entre les deux ministres et les représentants des associations.

Pour **Jean-Michel BLANQUER**, « *à travers cette attention portée à chacun, l'École inclusive participe aux finalités de l'école de la confiance : l'élévation générale du niveau et la lutte contre les inégalités. Continuer à rendre l'école accessible à tous, poursuivre le travail entrepris pour que chaque élève, quel que soit son handicap, puisse être scolarisé et accompagné, illustre au quotidien les valeurs de l'école de la République.* »

Selon **Sophie CLUZEL**, « *l'école inclusive est au cœur du projet de société que nous portons. Car changer l'école en profondeur pour permettre la scolarisation de chaque enfant, en situation de handicap ou non, c'est construire la société inclusive de demain. Au service de cet objectif, nous renforçons la formation des enseignants, nous mettons en place les ressources, les aménagements et l'accompagnement permettant de tenir compte des besoins éducatifs particuliers des enfants. Renforcer la coopération entre l'Éducation nationale et le médico-social à chaque échelon, au plus près des besoins des élèves, c'est permettre de fluidifier le parcours de chaque enfant, pour l'autonomie et l'épanouissement de chacun.* »

Le service public de l'École inclusive a pour objectif d'assurer une scolarité de qualité à tous les élèves, de la maternelle au lycée, en prenant en compte leurs singularités. En 2021, plus de

400 000 élèves en situation de handicap ont pu être scolarisés, encadrés par 125 500 accompagnants (AESH).

[La scolarisation des élèves en situation de handicap](#) se déploie grâce à trois leviers principaux : un dialogue renforcé avec les familles, des parcours de scolarisation personnalisés, et une formation soutenue par les personnels.

Pour en savoir plus : [Comité national de l'école inclusive du 9 novembre 2020](#).

Le service public de l'ÉCOLE INCLUSIVE

Objectif : assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant en compte leurs singularités.

La scolarisation des élèves en situation de handicap : état des lieux



UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES

LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF

avec tous les outils mis en place pour l'élève : PPRE, PAP, document de mise en œuvre du PPS le cas échéant

CELLULES D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE

0 805 805 110

n° vert actif toute l'année

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT AUX EXAMENS

simplification de la procédure : un formulaire unique par examen

ENTRETIEN D'ACCUEIL DES FAMILLES

avec le directeur d'école ou le chef d'établissement

COMMISSION SPÉCIFIQUE D'AFFECTATION

instance départementale chargée de proposer une affectation aux élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation

DES PARCOURS DE SCOLARISATION TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉS

LA STRATÉGIE AUTISME

- + 101 postes de professeurs ressources TSA
- Plateforme TSA 0-7 ans
- Plateforme TND 7-12 ans

UN MAILLAGE TERRITORIAL PLUS FIN

- Nouveaux dispositifs de scolarisation : + 1 300 Ulis, + 115 UEMA, + 90 UEEA ou DAR ouverts depuis 2017
- Déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)

35% (2019) → 70% (2020) → 100% (2021)

L'APPUI DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

- Équipes mobiles d'appui à la scolarisation
- Pial renforcés
- Augmentation des places en Sessad

UNE FORMATION SOUTENUE POUR LES PERSONNELS

FORMATION CONTINUE

- Augmentation du nombre de stages nationaux de formation : x 2,5 depuis 2017
- L'école inclusive priorité des plans de formation académiques

FORMATION INITIALE

- + 25 h de formation à l'école inclusive pour les professeurs
- + 60 h de formation pour les AESH

FORMATION SPÉCIALISÉE

- Création du Cappel
- Obtention possible du Cappel par validation des acquis de l'expérience professionnelle
- + 1 400 départs en formation par an

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Création de Cap École inclusive
- Nombreuses ressources sur Éduscol et les sites académiques

Le pilotage de l'école inclusive

- Les comités départementaux de suivi de l'école inclusive sont chargés de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap.
- Le comité national est chargé de suivre le déploiement de l'école inclusive sur le territoire et d'en identifier les conditions de réussite.

Contacts presse :

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées

Mél : seph.communication@pm.gouv.fr

<https://handicap.gouv.fr/presse>